



**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU
PARC NATUREL RÉGIONAL
OISE-PAYS DE FRANCE**

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance	5
Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019	7
Débat d'orientations budgétaires 2020	19
Bilan sur le programme LEADER présenté en séance	35
Questions diverses	37

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 16 DECEMBRE 2019**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 25 novembre 2019, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	74
Nombre de membres présents	25
Nombre de membres ayant pouvoir	14
Nombre de votants	39

PRESENTS : Didier RUMEAU, Paule LAMOTTE, Alain RINCHEVAL, Philibert de MOUSTIER, Jacques RENAUD, Betty HUYLEBROECK, François DUMOULIN, Serge LECLERCQ, Guy NODON, Patrice MARCHAND, Cédric MORVAN, Daniel FROMENT, Henri HERRY, Géraldine BYCZINSKI, Bernard FLAMANT, Sylvie LECLAIR, Pascale LOISELEUR, Jean-Noël MOISSET, Patrice MENERAT, Yves CHERON, Jean-Pierre VAN GEERSDAËLE, Gérard ALLART, Emmanuel RAMBURE-LAMBERT, Patrick DEZOBRY, Jean-Pierre MALAQUIN

ABSENTS ou EXCUSES : Guy HARLE D'OPHOVE, Manoëlle MARTIN, Nathalie LE BAS, Mylène TROSZCZYNSKI, Valérie PECRESSE, Elvira JAOUEN, Samira AIDOU, Nicole COLIN, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Daniel DESSE, Anthony ARCIERO, DOUCELIN, Christel JAUNET, Bertrand GUILLELMET, Dimitri ROLAND, Julien BOCQUILLON, , William LESAGE, Frédéric SERVELLE, Loubina FAZAL, Emmanuel de NOAILLES, Alexis PATRIA, Pierre BARROS, Jacqueline HOLLINGER, Nicolas MOULA, Marie-Claire GIBERGUES, Alain MELIN, Patrice URVOY, Patrice LARCHEVEQUE, Alain BATTAGLIA, Jean-Paul LHERMITE, Emmanuel de LA BEDOYERE, Daniel DERNIAME, Géraud MADELAINE.

Avaient donné pouvoir : Denis PYPE (pouvoir à Didier RUMEAU), Philippe FROIDEVAL (pouvoir à Jean-Pierre VAN GEERSDAËLE), Madame LE MIGNOT (pouvoir à Yves CHERON), Damien DELRUE (pouvoir à Patrice MARCHAND), Bertrand BAECKEROOT (pouvoir à Philibert de MOUSTIER), Bruno SICARD (pouvoir à Emmanuel RAMBURE-LAMBERT), Ariane COLLARD (pouvoir à Patrice MENERAT), Ghislain JONNART (pouvoir à Géraldine BYCZINSKI), Robert FEYT (pouvoir à Bernard FLAMANT), Jean-Pierre BLAIMONT (pouvoir à Alain RINCHEVAL), Jean-Paul DOUET (pouvoir à Henri HERRY), Jean-Claude CARBONNIER (pouvoir à Serge LECLERCQ), Yves MENEZ (pouvoir à François DUMOULIN), Michel DUCHOSSOY (pouvoir à Sylvie LECLAIR).

Assistaient également : Jean-Marie BONTEMPS, Adjoint au Maire de Belloy-en-France, Katia GILBERT, Conseillère municipale à Noisy-sur-Oise, Dominique VERDRU, Conseiller municipal de Saint-Vaast de Longmont, Joël BOUCHEZ, Maire de Mours, Stéphane PETERS, Maire de Fresnoy-le-Luat, Muriel DUBARLE, Conseillère municipale de Fresnoy-le-Luat. Patrick DEZOBRY de la

Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, Jacky DOUBLET, secrétaire de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Oise, Bernard BEC, secrétaire/trésorier de Val d'Oise Environnement, Daisy COPEAUX, Adjointe à l'Administrateur du Domaine Chantilly, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission patrimoine naturel au Parc, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élus des nouvelles communes.

Il donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Pierre VAN GEERSDAËLE est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2019

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 26 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

3 – PRESENTATION DES PROBLEMES RENCONTRES EN FORET DE CHANTILLY PAR MADAME DAISY COPEAUX

Madame Daisy COPEAUX, Adjointe à l'Administrateur du Domaine de Chantilly, expose la crise que connaît la forêt de Chantilly ainsi que les projets d'étude et de recherche envisagés par l'Institut de France pour faire face.

A l'issue de la présentation, Monsieur MARCHAND invite les membres de l'assemblée à poser des questions.

Monsieur BEC de Val d'Oise Environnement demande pour quelles raisons l'Institut de France n'a pas démarré ces recherches 10 ans plus tôt. Il ajoute qu'il estime que, jusqu'à présent, l'Institut de France n'a pas beaucoup pratiqué la concertation avec les associations.

Daisy COPEAUX répond que, lorsqu'elle était ingénieure à l'ONF, en charge notamment de la forêt de Chantilly, elle a toujours été disponible. Par ailleurs, les problématiques de sécheresse et de hannetons n'étaient pas aussi cruciales qu'aujourd'hui.

Monsieur BEC s'interroge sur l'intérêt d'aller chercher des experts plutôt que d'écouter les habitants qui connaissent bien la forêt.

Daisy COPEAUX répond qu'on peut avoir une connaissance des effets micros, c'est le cas du forestier qui arpente la forêt, mais qu'il est nécessaire aussi de prendre du recul et d'avoir une connaissance des effets macros.

Elle insiste sur le fait que beaucoup d'éléments sont encore à apprendre et à comprendre, que les phénomènes sont complexes et qu'il n'existe pas de réponse toute faite.

Elle rapporte, par exemple, que les scientifiques s'interrogent sur l'effet de seuil. Ils pensent que lorsque les arbres connaissent un cumul de stress, il arrive un seuil où la situation bascule et l'ensemble des peuplements meurent de façon brutale.

Elle explique que l'intérêt de la démarche est de réunir des scientifiques reconnus, spécialistes dans leur domaine (botanistes, forestiers, biologistes, météorologues, pédologues, sociologues, historiens...) et de poser un regard croisé sur la forêt.

Monsieur de MOUSTIER, délégué de Boran-sur-Oise, pense qu'il faudra aussi porter des analyses sur l'air, au regard notamment de la proximité de l'aéroport de Roissy.

Monsieur LECLERCQ, délégué de Coye-la-Forêt, souligne qu'il pensait que le problème du hanneton était plus important à Compiègne.

Daisy COPEAUX répond qu'en fait la forêt de Compiègne connaît un cycle d'avance (3 à 4 ans).

Elle ajoute que l'idée de la démarche entreprise par l'Institut à Chantilly est que ces travaux menés puissent concerner aussi toutes les forêts de l'Oise.

Madame HUYLEBROECK, déléguée de Chaumontel, se demande pour quelle raison seules les données climatiques à partir de 1975 sont prises en compte.

Daisy COPEAUX répond que ce sont les données qui ont pu être mobilisées cet été. Elle explique que des données remontant à 1910 pourraient être disponibles.

Elle indique qu'un des travaux de recherche va consister, à partir d'une analyse des troncs des arbres (dendrologie), de rechercher de quand date la forêt de Chantilly et si elle a déjà connu de pareilles crises.

Madame HUYLEBROECK demande si la présentation de Madame COPEAUX peut être disponible.

Daisy COPEAUX répond que oui et Monsieur MARCHAND propose de la mettre en ligne sur le site Internet du Parc.

3 – INFORMATION SUR LE RESULTAT DES DELIBERATIONS DES COMMUNES

Monsieur MARCHAND propose, avant de dérouler l'ordre du jour, de faire un point des délibérations des communes et du périmètre final.

Il rappelle que le périmètre initial du Parc comportait 58 communes et que la cible de la révision de la Charte était d'atteindre 70 communes.

Il observe que c'est exactement le nombre de communes qui ont choisi d'approuver la charte révisée.

Il indique que 3 communes du périmètre initial sont sorties : Baron (comprise pour la partie forestière), Chamant et Epinay-Champlâtreux, dont la sortie était prévisible, étant donné le conflit qui a opposé le Parc et la commune d'Epinay-Champlâtreux.

Il rappelle que l'extension du périmètre avait pour objet de préserver davantage de continuités écologiques.

Il explique que, dans l'Oise, 4 communes ont choisi d'adhérer au Parc. Il s'agit de Fresnoy-le-Luat, Auger-Saint-Vincent, Saint-Vaast-de-Longmont et Nanteuil-le-Haudouin pour la partie ouest du territoire communal.

Il ajoute que, dans le Val d'Oise, ce sont 11 nouvelles communes qui entrent dans le Parc, seule la commune de Nerville-la-Forêt, confrontée à d'importants problèmes de sédentarisation des gens du voyage, n'a pas souhaité adhérer.

Il rapporte que les Régions ont donc délibéré fin novembre et que le passage devant le Conseil National de Protection de la Nature aura lieu les 28 ou 29 janvier.

Il indique qu'un avis sur la Charte sera également rendu par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Il ajoute que les services de l'Etat ont indiqué qu'il fallait ensuite 6 mois de procédure administrative et de consultations interministérielles avant la signature du décret de classement.

Il explique qu'ensuite le Préfet prendra un arrêté pour modifier les statuts du syndicat mixte dont le périmètre.

Il ajoute que, d'ores et déjà, il est heureux d'inviter les nouveaux élus à prendre part aux actions et à participer aux instances du Parc.

4 - SIGNATURE DE LA CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE DE SENLIS

Monsieur MARCHAND explique que l'Etat a déployé un programme national intitulé « Action cœur de ville » destiné aux villes moyennes qui a pour objectif de coordonner l'action des acteurs, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de villes.

Il indique que la Ville de Senlis a été retenue par l'Etat pour bénéficier de ce dispositif.

Il ajoute qu'une convention cadre pluriannuelle a été signée en 2018 entre la commune de Senlis, la Communauté de communes Senlis Sud Oise, d'une part, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations, le groupe Actions logement, l'Agence nationale de l'habitat, ainsi qu'un certain nombre de partenaires locaux, d'autre part.

Il souligne que la démarche de la ville de Senlis et de l'Etat rejoint un certain nombre de mesures et dispositions de la Charte du Parc, notamment :

- Disposition 12.2 – Optimiser la densité des opérations de développement urbain, dans le respect de l'environnement paysager, naturel et bâti
- Disposition 12.3 - Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour permettre un renouvellement urbain harmonieux et optimisé
- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
- Disposition 15.3 - Maintenir une diversité typologique dans les tissus bâtis et accompagner les évolutions de l'architecture patrimoniale et vernaculaire
- Disposition 27.3 - Accompagner le commerce et les services de proximité
- Mesure 29 : Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'activité touristique

Il explique que la ville de Senlis a donc sollicité le Parc naturel régional pour signer la convention, aux côtés de la Région et du Département.

Il insiste sur le fait que cette convention ne comporte aucun engagement financier, que les actions entrant dans ce cadre sont ou seront inclus dans les programmes d'actions du Parc.

Madame LOISELEUR, Maire de Senlis, remercie le Parc de faire partie du Comité de pilotage. Elle ajoute qu'effectivement plusieurs fiches-actions de la convention entrent dans les missions du Parc et que la signature de la convention par le Parc donne du poids à cette démarche Action Cœur de ville.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la convention Action Cœur de Ville de Senlis et autorise le Président à la signer.

5 – PROGRAMME D' ACTIONS 2020

Monsieur MARCHAND présente le projet de programme d'actions 2020.

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un programme d'actions 2019 a été voté par le Comité syndical le 26 juin dernier, qu'il sera développé à partir de décembre, une fois validé par l'ensemble des partenaires sollicités.

Il explique que les partenaires souhaitent que les futurs programmes soient élaborés en fin d'année par le Parc et votés en début d'année par leurs instances pour correspondre à l'année de mise en œuvre.

Il précise que c'est la raison pour laquelle le programme 2020 est présenté en cette fin d'année 2019 et ajoute qu'il sera développé à partir de mars 2020.

Il indique que ce programme 2020 propose des actions résultant de l'élargissement du périmètre (nouvelles communes intégrées au programme, actions spécifiques aux nouvelles communes, refonte de documents de présentation...).

Il explique la structuration des fiches. Il insiste sur le fait que ces fiches affichent les mesures et dispositions auxquelles l'action se rattache et la justification de l'opération par rapport à ces objectifs.

Il commente les fiches du rapport et sollicite des observations.

Concernant la restauration des mieux naturels :

Monsieur BEC s'inquiète de la végétation qui se développe dans le fond de l'étang Chapron qui a été mis en assec.

Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel du Parc, répond que cela fait partie de l'expérimentation, que le bureau d'études a en charge d'analyser l'évolution des sédiments, le niveau des vases et l'évolution de la végétation et qu'il devra proposer des solutions techniques présentant les meilleurs avantages/coût pour lutter contre l'envasement des étangs de Comelles.

Concernant le fonds pour la préservation des espèces animales :

Monsieur MARCHAND explique le Parc dispose d'enveloppes non affectées précisément et que la mobilisation de ces fonds sur des projets est déclenchée par le Bureau.

Il explique que le fonds pour la préservation des espèces animales est un fonds nouveau et que c'est la commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques » qui sera en charge d'instruire les dossiers et de les présenter au Bureau.

Concernant l'inventaire des arbres fruitiers :

Monsieur MARCHAND rapporte que le Parc a élaboré un premier inventaire des arbres fruitiers en 2005, sur les communes du Val d'Osie et que ce travail a révélé qu'il existait un véritable patrimoine en matière de fruitiers.

Il observe qu'aujourd'hui, la plantation d'arbres fruitiers connaît un véritable engouement.

Concernant l'adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – recherche et expérimentation :

Monsieur BEC demande pour quelle raison l'Institut de France ne participe qu'à hauteur de 22 000 € alors que le Parc apporte un financement de 100 000 €.

Sylvie CAPRON répond que le programme global comprend 4 axes dont le montant total s'élève à 323 350 €. Elle ajoute que le Parc ne participe qu'à l'axe Recherche, tandis que l'Institut de France finance l'ensemble des 4 axes, pour un montant supérieur à 100 000 €.

Concernant les études de désimperméabilisation des sols :

Monsieur ALLART, délégué de Viarmes, estime que les études devront être globales. Il cite l'exemple de la commune de Viarmes qui se situe dans une cuvette et qui reçoit toute l'eau qui descend de la colline.

Madame LECLAIRE, déléguée de Roberval, indique qu'elle a participé à une journée sur la gestion des espaces verts et la désimperméabilisation des sols et qu'il lui semble se souvenir que la ville de Senlis est en avance sur cette question.

Sylvie CAPRON répond que, durant cette journée, l'exemple de la ville de Senlis concernait la gestion différenciée des espaces verts mais que la commune précurseur en matière de gestion des eaux pluviales est la commune de Crépy-en-Valois.

Concernant l'élaboration des cahiers de recommandations architecturales :

Monsieur MARCHAND demande à quoi correspondent les 840 € demandés à la commune.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agissait, au départ, de l'impression des documents, somme qui a été reportée chaque année (forfait).

Concernant l'inventaire du patrimoine bâti :

Monsieur MARCHAND propose de laisser à la commission « Patrimoine historique et culturel » de définir précisément quelles seront les communes inventoriées.

Concernant le renouvellement des totems d'informations touristiques :

Monsieur MARCHAND propose d'attendre de savoir si de nouvelles communes sont candidates à intégrer le Parc, après les élections municipales, avant de lancer l'opération.

Il explique que le nouveau décret, suite à la loi biodiversité, permet aux communes du périmètre d'études d'intégrer le Parc, durant une période d'un an suivant les élections municipales.

Il ajoute que, juridiquement, cela n'est pas certain, car la procédure de révision de notre Parc dépend de l'ancienne procédure (avant la parution de la loi biodiversité).

Concernant le programme de communication :

Monsieur MARCHAND insiste sur le fait qu'il s'agit de communication institutionnelle et non politique, l'enjeu étant de diffuser de l'information auprès du grand public.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions ou des observations.

Monsieur DUMOULIN, Maire de Courteuil, estime que le Parc pourrait développer deux actions :

- L'une concerne la sensibilisation du public aux dépôts sauvages. Il explique qu'il faudrait sensibiliser les habitants à payer les entreprises qui réalisent des travaux qu'au vu de la réception du bordereau de mise en déchetterie des déchets issus des travaux réalisés ; ce qui permettrait de lutter contre les artisans peu scrupuleux qui déchargent leurs déchets dans la nature.
- L'autre action serait la lutte contre les infractions au code de l'urbanisme. Monsieur DUMOULIN indique, par exemple, que les Maires mais aussi les gendarmes ne savent pas rédiger les procès-verbaux.

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il a eu un rendez-vous avec le procureur de Senlis à qui il a exposé ces problématiques. Il ajoute qu'il faudrait régulièrement sensibiliser le procureur et les pouvoirs publics et approuve la proposition de Monsieur DUMOULIN sur la formation des élus.

Concernant les dépôts sauvages, il affirme que la sensibilisation des habitants peut être relayée dans le magazine du Parc, les bulletins des communes...

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND propose d'adopter le programme d'actions 2020.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **adopte le programme d'actions 2020**
- **décide de solliciter les partenaires financiers pour le financement de ces actions et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **autorise le Président à engager les actions dès l'accord des subventions**

6 - SIGNATURE DU COTTRI

Monsieur MARCHAND rapporte que l'ADEME et la Région Hauts-de-France proposent aux territoires de mettre en place un Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI).

Il explique que c'est un contrat sur 3 ans, passé entre un territoire, l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France, qui formalise l'engagement d'un territoire dans la mise en œuvre d'objectifs en faveur de la transition écologique et énergétique.

Il précise que 9 thématiques obligatoires doivent être traitées :

- Performance énergétique et écologique des bâtiments
- Mobilité décarbonée des biens et des personnes
- Production et consommation responsables : l'économie circulaire
- Energies renouvelables, réseaux intelligents et stockage de l'énergie
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air

- Préservation de la biodiversité et stockage du carbone dans les sols
- Urbanisme durable
- Recherche, développement et innovation pour accélérer la transition écologique et énergétique

Il explique que la concertation avec les EPCI du territoire d'une part, et la consultation des acteurs et partenaires techniques (SE60, chambres d'agriculture, Institut de France...) d'autre part, ont permis de dresser une feuille de route et d'inscrire à travers le COTTRI des objectifs qui permettront au territoire d'intensifier son engagement dans la transition écologique et énergétique tout en répondant aux enjeux prioritaires définis dans la Charte du Parc ou encore dans les PCAET des EPCI.

Il présente les objectifs chiffrés qui sont le résultat d'une négociation longue entre l'ADEME et le Parc se basant sur le potentiel estimé des résultats atteignables pour chaque indicateur.

Il précise que cette version a été validée en Commission nationale de l'ADEME et au sein de la Commission Régionale des Aides de la région Hauts-de-France.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) présenté et autorise le Président à le signer

7 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Monsieur MARCHAND rapporte qu'afin de respecter les dispositions en matière d'hygiène, sécurité et médecine préventive, notamment celles de la loi du 19 février 2007, le Parc naturel régional Oise-Pays de France doit adhérer à un service de médecine du travail.

Il rappelle que lors du Comité syndical du 30 septembre 2010, il avait été voté l'adhésion du Syndicat mixte du Parc au service de médecine du travail du Centre de gestion de l'Oise et que la convention d'adhésion arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler.

Il précise que, pour une collectivité employant de 10 à 79 agents, le financement de ce service correspondait à 0.48 % de l'assiette de cotisation déclarée au Centre de gestion, soit pour le Parc environ 2 575 €, les conditions financières étant réévaluées chaque année par le Conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise.

Il indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la cotisation actuelle n'existera plus, la facturation se fera à la visite médicale, soit 110 € par visite.

Il propose de renouveler l'adhésion du Parc au service de médecine de travail du Centre de gestion de l'Oise.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Oise et autorise le Président à signer la convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels du Centre de gestion de l'Oise

8 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur MARCHAND explique que, compte tenu de la charge de travail du secrétariat et de l'impossibilité de compenser systématiquement les heures supplémentaires par un repos compensateur, ont été instituées en 2007 les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au profit des agents de la catégorie C.

Il explique que cet été, le Trésorier a demandé aux services du PNR de revoir la délibération fixant l'indemnisation horaire pour travaux supplémentaires afin de la mettre en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années.

Il ajoute que des précisions doivent notamment être apportées sur les catégories de bénéficiaires, la liste des emplois ainsi que les agents concernés.

Il commente les modalités de versement des indemnités horaires ou travaux supplémentaires proposées dans le rapport.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'instituer selon les modalités décrites dans le rapport et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

9 – ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ DU SE60

Monsieur MARCHAND rappelle que le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence, que tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques et que ceci implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles des Marchés Publics.

Il explique que le Syndicat d'Energie de l'Oise a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et un groupement de commandes d'achat de gaz naturel dont il assure la coordination.

Il précise que ces groupements de commandes visent à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs et de simplifier, pour les acheteurs, les procédures de marché public.

Il explique qu'une fois les marchés attribués, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité et son gaz en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Il indique que le Parc est déjà adhérent du groupement d'achat pour l'électricité, qu'il avait laissé passer les délais pour adhérer au groupement d'achat de gaz et qu'à la faveur d'un nouveau marché lancé par le SE60, qui sera effectif à partir de 2021, il est de nouveau possible au Parc d'adhérer au groupement d'achat de gaz.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise l'adhésion du syndicat mixte du Parc au groupement d'achat de gaz coordonné par le SE60.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H30 et invite les membres au verre de l'amitié.

Jean-Pierre VAN GEERSDAËLE

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

PRÉAMBULE

Le renouvellement du classement du Parc devrait intervenir au cours de l'été 2020 et l'intégration des nouvelles communes devrait être effective à l'automne 2020.

Aussi, il est envisagé un budget de fonctionnement de première année de nouvelle période de classement, c'est-à-dire en hausse, permettant d'assurer le développement du Parc et de son fonctionnement (équipe) pour faire face aux objectifs de sa nouvelle Charte et à l'augmentation de son périmètre.

En ce qui concerne les actions, les budgets primitifs reprendront les actions inscrites dans les budgets de 2018 et 2019 qui n'ont pas été réalisées ou finalisées l'an dernier et inscriront les opérations du programme 2020 qui ont été votées par le syndicat mixte le 16 décembre dernier et qui devraient débiter en avril.

Par ailleurs, le Parc a signé un contrat pour la troisième révolution industrielle (COTTRI) avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, dont il convient d'inscrire les montants en recettes et en dépenses.

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les participations et subventions attendues pour l'année 2020 sont les suivantes :

- État : 100 000 €
- Région Hauts de France : 370 000 €
- Région Ile-de-France : 307 000 €
- Département de l'Oise : 220 900 €
- Communes : 308 750 €
- Union Européenne (Natura 2000) : 11 500 € (versement année 2019)
- Union Européenne (LEADER) : 44 000 € (versement année 2019)

Soit un montant total de 1 362 150 €

Les recettes des Régions et du Département de l'Oise sont celles de la première année de renouvellement de Charte, à savoir les montants qui sont inscrits dans les annexes du projet de Charte.

Pour rappel, en 2017, la Région Ile-de-France a pris une délibération pour prendre à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Néanmoins, le département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention de 30 000 € pour une opérations de fonctionnement.

Les statuts du syndicat mixte n'ayant pas encore été modifiés, le budget ne peut pas prendre en compte les cotisations des nouvelles communes. Il applique les règles des statuts actuels, encore en vigueur. On retiendra donc, comme les années passées, la cotisation de l'année dernière majorée de l'inflation hors tabac. L'inflation moyenne hors tabac 2019 est estimée, pour l'instant, à 1%, la cotisation par habitant serait portée à 2,60 € par habitant.

On rappellera également qu'en ce qui concerne les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc.

S'agissant des politiques européennes, on attend en 2020 le versement :

- De la subvention Etat et Europe de l'année 2019 pour l'animation des DOCOB des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS), « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » dont le Parc a la charge.
- De la subvention 2019 du programme LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées au poste de l'animateur LEADER et au demi-poste de la gestionnaire LEADER.

Enfin, l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2019 devrait être d'environ 1 600 000 €.

Cet excédent de fonctionnement a plusieurs explications :

I – Le fonds de roulement :

On rappellera que le Parc est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important, qui s'explique par les éléments suivants :

- Le Parc doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions.

S'agissant du budget opérationnel, les besoins sont estimés à un peu plus de 550 000 euros, la grande majorité des actions étant budgétée sur ce budget.

Il en est de même s'agissant du budget principal, notamment en investissement dans la mesure où les opérations des programmes d'actions consacrées aux investissements du Parc sont inscrites au budget principal. A ce niveau, les besoins en trésorerie sont variables d'une année sur l'autre dans la mesure où les investissements en question ne sont pas récurrents. Cependant, s'agissant de travaux, ils peuvent être conséquents.

- Le Parc doit également faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 3 mois de dépenses courantes, soit un peu plus de 300 000 euros.

- Enfin, les subventions, notamment liées aux programmes européens rentrent très mal et des décalages de plusieurs années existent parfois.

On rappellera que le Parc a dû faire face, pendant plusieurs années, à de très importantes difficultés de trésorerie et qu'il a été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie. Avec la relative baisse d'activités du Parc (moins de dépenses de personnel et baisse des programmes d'actions), ce dernier n'a pas eu besoin d'avoir recours à cette ligne durant 2019.

2 – Le retard lié au renouvellement de la Charte

Cet excédent de trésorerie est également lié au retard pris dans la procédure de renouvellement de la Charte. Dans l'attente de la validation du projet de Charte définitif et des délibérations des collectivités, il a été adopté une attitude prudente quant aux dépenses, notamment de personnel. La chargée de mission développement économique, par exemple, n'a pas été remplacée.

Dépenses :

- **S'agissant des charges à caractère général :**

L'exercice 2019 a vu une hausse de 37 427 € du chapitre 011 « charges à caractère général » par rapport à l'exercice 2018.

Cette hausse s'explique principalement de la façon suivante :

- Une très forte augmentation du poste « Achats de prestations de services », liée :
 - A deux opérations du programme d'actions (installation du logiciel du Websig Geoxalis et l'acquisition d'une nouvelle orthophoto) qui ont été rattachées à la section de fonctionnement du budget principal sur le compte 6042. Le coût de ces opérations s'élèvent 23 217 € mais sont financées dans le cadre des programmes d'actions.
 - Aux prestations d'un cabinet pour le recrutement de deux chargés de mission (7 000 €).
 - A l'hébergement de l'ancien serveur qui n'a pu encore être annulé (4 090 €)
 - A la mise en place du RGPD (prestation à l'ADICO pour 2 500 €).
- L'acquisition de « petits équipements », à savoir principalement du mobilier (armoires, bureaux) pour le secrétariat suite au changement de bureau des secrétaires, et des étagères de rangement dans les salles de stockage de la documentation du Parc au sous-sol, d'une barrière au marais d'Avilly (+ 4 685 €).
- Une hausse du poste « fournitures administratives » (+ 3 460 €).
- Des travaux d'électricités (bureau des secrétaires) et une intervention sur la chaudière (+ 1 477€).

- Une augmentation du poste « maintenance » liée au renouvellement de la protection du serveur et des antivirus des ordinateurs (tous les 3 ans), de la maintenance de Geotreck (+3 876 €).
- Des dépenses de frais d'actes et contentieux (+3 540 €) liées, d'une part, à la rupture d'un marché de travaux qui a nécessité une consultation juridique et, d'autre part, à une expertise juridique, dans le cadre de la révision de la Charte, sur la Charte et ses conséquences sur les PLU (cas de la commune de Courteuil).
- Des frais de reprographie de documents (PLU, dossiers du comité syndical) en augmentation (+ 4 066 €).
- Le poste « cotisation à des organismes extérieurs » a également connu une augmentation de 4 651 € (Fédération des Parcs, cotisation au logiciel d'évaluation EVA).

Le budget réalisé est, malgré tout, inférieur aux prévisions (- 65 578 €). Les travaux d'entretien et réparations sur les bâtiments, la voirie et les véhicules ont été bien inférieurs au prévisionnel. Les frais d'annonces et d'insertion sont en nette baisse, étant dématérialisées aujourd'hui.

Il est proposé d'inscrire, pour 2020, au chapitre 01 I environ 323 000 €.

➤ **S'agissant des dépenses de personnel**

Résultat de l'année 2019 :

Les dépenses 2019 ont augmenté de 73 180 € par rapport à 2018.

Cette augmentation s'explique par :

- Le poste de responsable administratif et financier qui est resté vacant en 2018 pendant 9 mois et qui a été pourvu en 2019 ;
- Le poste à mi-temps de la gestionnaire LEADER, durant 6 mois ;
- Le rattrapage sur plusieurs mois du salaire de la secrétaire Alexandra Baudouin qui a été mise en longue maladie (salaire remboursé par les assurances), ceci pour un montant de 20 000 €.

Là aussi, le budget réalisé est inférieur au budget prévu.

Le poste du chargé de mission « développement économique » (remplaçant de Bénédicte Garcia partie en 2015) n'a pas été pourvu. En effet, les délibérations des collectivités pour reconduire la Charte n'ont été prises qu'en seconde partie d'année 2019 et le poste est à redéfinir compte tenu des nouvelles compétences exercées par les EPCI.

Propositions pour l'année 2020 :

On rappellera que le budget triennal prévisionnel, inscrit dans les annexes de la Charte, prévoit l'augmentation de l'équipe, pour tenir compte de l'accroissement du périmètre, à raison de 3 postes supplémentaires, en 3 ans.

Aussi, il est proposé en 2020 :

- De pourvoir le 17° poste de l'ancienne Charte, qui était déjà inscrit au budget primitif 2019 ;

- De créer un poste supplémentaire de chargé de mission, prévu dans les annexes de la Charte.

Compte tenu des charges de travail actuelles de l'équipe, il est proposé d'ouvrir ces deux postes sur des thématiques environnementales, pour permettre le déploiement de davantage d'actions sur les thématiques : corridors écologiques, biodiversité, énergie, mobilité, animation du COTTRI (dédoublage des postes de Jean-Luc Hercent et de Coline Lepachelet). L'un des postes pourrait être pérenne, l'autre d'une durée de 2 ans pour mettre en œuvre le COTTRI, la redéfinition du poste de chargé de mission économique pouvant encore attendre.

Par ailleurs, le budget 2020 devra prévoir de financer sur 12 mois le poste à mi-temps de gestionnaire LEADER. On rappellera que ce poste est mutualisé avec la Communauté de communes Carnelle – Pays de France et qu'il est financé à 80% par le programme LEADER.

Enfin, il est proposé de mutualiser, pour l'année 2020, un poste de chargé de mission SIG avec la CCPOH, pour deux jours par semaine. En effet, le chargé de mission SIG-évaluation du Parc aura à mener de front en 2020, outre ses tâches habituelles, l'extension du Websig aux nouvelles communes, la formation des élus au Websig suite au renouvellement des conseils municipaux, la mise en place de l'évaluation de la nouvelle Charte (nouveau logiciel de suivi des actions, réalisation d'un T0, ...).

En outre, le budget 2020 prévoiera, comme pour les années précédentes, le financement pour l'accueil de 3 stagiaires, de 2 jeunes en service civique pendant 7 mois pour l'animation du Rezo Pouce et de 900 heures de vacance.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de personnel un montant de 1 035 000 €.

Perspectives 2021 et 2022 :

Un deuxième poste devrait être créé en 2021, probablement sur une thématique visant à renforcer le pôle architecture/urbanisme/paysage, notamment pour répondre aux sollicitations des communes.

Un troisième poste serait pourvu en 2022, probablement pour des fonctions administratives, pour tenir compte de la montée en puissance du Parc et de l'équipe.

➤ S'agissant des autres dépenses 2020 :

Il est proposé de prévoir sur les comptes suivants :

- **Autres charges de gestion courantes : 25 000 €**

Elles correspondent :

- aux indemnités du Président, charges sociales incluses
- à des dépenses de licences et de logiciels

- **Dépenses imprévues : 20 000 €**

L'ensemble des dépenses s'élèverait ainsi à environ 1 403 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :

En 2020, nous attendons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA (21 731€)
- Les subventions des partenaires au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations du programmes d'actions 2018, 2019 et 2020 inscrites en investissement.

Dépenses :

Les crédits inscrits en dépenses correspondent aux restes à réaliser de l'exercice 2019. Ces crédits concernent les opérations des programmes d'actions 2018 et 2019.

A ces recettes et dépenses, on ajoutera les opérations du programme d'actions 2020, votées en décembre 2019.

Ces opérations sont :

- Les totems touristiques
- Le jalonnement de la boucle cyclo V5
- Les panneaux « parc naturel régional » des communes
- Les travaux et équipements à la Maison du Parc

LE BUDGET OPERATIONNEL

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le Parc pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Il est proposé d'inscrire, en dépenses comme en recettes, à ce budget opérationnel :

- les actions des programmes d'actions 2018 et 2019 qui ont fait l'objet d'un accord de financement mais qui n'ont pas été complètement réalisées en 2019 et qui sont donc reportées en 2020 tant au niveau des dépenses que des recettes ;
- L'action CorEco2 « Restauration de la trame verte et bleue du territoire grâce au développement de filières économiques locales », financée par l'Agence de l'eau qui a démarré mais qui n'est pas terminée ;
- Le programme en faveur des pollinisateurs sauvages, financé par la DREAL en 2018 qui n'est pas complètement soldé ;
- Une deuxième tranche du programme en faveur des pollinisateurs sauvages, financée par la DREAL (au titre des actions 2020), pour 20 000 € ;
- La 4ème tranche de la mise en œuvre de la stratégie de conservation de la flore gravement menacée, financée par la DREAL (au titre des actions 2019), qui est en cours de finalisation ;

- les actions liées à NATURA 2000, financées par l'Etat et l'Europe.

Par ailleurs, on ajoutera à ce budget opérationnel, en dépenses comme en recettes :

1 - Les opérations du programme d'actions 2020 votées le 16 décembre 2019.

2 – le COTTRI dont l'enveloppe se monte à 135 000 € pour 2020.

Pour permettre la mise en place des actions du COTTRI et renforcer l'équipe, un des deux chargés de mission recrutés en 2020 aurait pour mission d'assurer l'animation du COTTRI.

Par ailleurs, il est négocié avec l'ADEME la possibilité de recruter un animateur pour monter une filière biomasse-énergie. Cet animateur aurait notamment en charge le montage de la filière bois-énergie de l'action CorEco2. L'ADEME et la Région Hauts-de-France financeraient ce poste à hauteur de 70%, les 30% restants seraient financés par l'enveloppe du COTTRI.

Le reste des dépenses du COTTRI seraient ventilées sur plusieurs comptes (études, subventions aux EPCI, prestations de service, publications) dans l'attente de définir, avec les communautés de communes, un plan d'actions. Une décision modificative, le cas échéant, interviendrait pour ajuster les dépenses.

Je vous propose d'en débattre.

N° fiche	Intitulé	Volet d'actions	Montants subventionnés	Engagements au 31/12/2018	Dépenses réalisées au 31/12/2018	Etat d'avancement	Taux d'engagement	Taux de réalisation
	Etat du programme d'actions 2020		964 622 €					
	Etat du programme d'actions 2019		802 753 €			Non démarré		
F 422	Appel à projet Agence de l'eau - Cor Eco 2	2018	56 640 €	46 267 €	23 474 €	En cours	82%	41%
F 421	Renouvellement de l'équipement du Parc - 3ème tranche	2018	37 221 €	31 286 €	5 397 €	En cours	84%	14%
F 420	Migration d'URBAMWEB à GEO-oxalis	2018	19 600 €	20 160 €	20 160 €	Terminée	103%	103%
F 419	Travaux à la Maison du Parc (3ème tranche pour la mise en accessibilité)	2018	92 034 €	42 333 €	32 015 €	En cours	46%	35%
F 418	Reprographie de la Charte (après renouvellement)	2018	18 940 €	5 678 €	604 €	En cours	30%	3%
F 417	Programmes pédagogiques à destination des scolaires - année 2019/2020	2018	51 044 €	940 €	940 €	En cours	2%	2%
F 416	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes	2018	15 110 €	8 073 €	7 423 €	En cours	53%	49%
F 415	Programme de communication	2018	70 304 €	30 765 €	28 917 €	En cours	44%	41%
F 414	Audits des prestations marquées "Valeur Parc naturel régional"	2018	7 050 €	4 200 €	2 940 €	En cours	60%	42%
F 413	Site Internet touristique	2018	45 834 €	12 248 €	12 248 €	En cours	27%	27%
F 412	Refonte de documents touristiques	2018	5 691 €	979 €	979 €	En cours	17%	17%
F 411	Communication et sensibilisation autour des circuits-courts	2018	27 076 €	26 206 €	22 067 €	En cours	97%	82%
F 410	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	2018	30 000 €	20 869 €	0 €	En cours	70%	0%
F 409	Fonds Expertises environnementales	2018	36 000 €	36 000 €	15 327 €	En cours	100%	43%
F 408	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	2018	86 935 €	86 935 €	9 468 €	En cours	100%	11%
36592	Signalisation d'information locale	2018	36 392 €	36 392 €	0 €	En cours	100%	0%
F 406	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales	2018	12 549 €	11 010 €	2 202 €	En cours	88%	18%
F 405	Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales	2018	12 615 €	9 870 €	1 974 €	En cours	78%	16%
F 404	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	2018	82 712 €	23 278 €	590 €	En cours	28%	1%
F 403	Fonds Etudes d'aménagement	2018	105 442 €	105 442 €	46 644 €	En cours	100%	44%
F 402	Equipements de stationnement pour vélos - 2ème tranche	2018	64 841 €	0 €	0 €	En cours	0%	0%
F 401	Restauration écologique de milieux naturels	2018	21 300 €	21 250 €	21 250 €	Terminée	100%	100%
F 400	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 3)	2018	14 982 €	14 982 €	7 491 €	En cours	100%	50%
F 399	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2019	2018	54 377 €	54 377 €	27 188 €	En cours	100%	50%
F 398	Programme pollinisateurs - année 2018	2018	20 000 €	20 000 €	529 €	En cours	100%	3%
	Etat du programme d'actions 2018		#####	669 540 €	289 827 €	En cours	65%	28%
A7	Natura 2000 (2018)	2017	26 160 €	26 160 €	26 160 €	Terminée	100%	100%
396	Evolution du websig en un SIT mutualisé avec les PNR franciliens	2017	27 682 €	27 765 €	27 765 €	Terminée	100%	100%
395	Renouvellement de l'équipement du Parc - 2ème tranche	2017	57 584 €	55 316 €	55 316 €	Terminée	96%	96%
394	Travaux à la Maison du Parc (2nd tranche pour la mise en accessibilité)	2017	78 000 €	65 425 €	65 425 €	Terminée	84%	84%
393	Programmes pédagogiques à destination des scolaires / Année scolaire 2018/2019	2017	36 346 €	16 886 €	16 886 €	Terminée	46%	46%
392	Campagne éco-citoyenne et compostage collectif	2017	12 000 €	4 536 €	4 536 €	Terminée	38%	38%
391	Programme de sensibilisation "Grand-public"	2017	10 954 €	6 758 €	6 758 €	Terminée	62%	62%
390	Refonte du site Internet	2017	34 133 €	34 115 €	34 115 €	Terminée	100%	100%
389	Programme de communication - 13ème tranche	2017	75 818 €	75 658 €	75 658 €	Terminée	100%	100%
388	Création d'une application mobile pour la randonnée	2017	9 600 €	9 600 €	9 600 €	Terminée	100%	100%
387	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	2017	20 000 €	7 239 €	7 239 €	Terminée	36%	36%
386	Fonds d'intervention pour des expertises environnementales	2017	30 000 €	30 540 €	30 540 €	Terminée	102%	102%
385	Edition d'un livret découverte "parcs et jardins"	2017	9 189 €	8 943 €	8 943 €	Terminée	97%	97%
384	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	2017	80 946 €	56 756 €	56 756 €	Terminée	70%	70%
383	Implantation d'une SIL 3ème tranche	2017	43 407 €	42 660 €	42 660 €	Terminée	98%	98%
382	Gestion différenciée des espaces verts - guide fleurissement durable et plaquette de sensibilisation grand public	2017	14 544 €	14 544 €	14 544 €	Terminée	100%	100%
381	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales de Viarmes	2017	16 860 €	16 892 €	16 892 €	Terminée	100%	100%
380	Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales	2017	19 534 €	19 660 €	19 660 €	Terminée	101%	101%
379	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	2017	80 000 €	55 496 €	55 496 €	Terminée	69%	69%

378	Fonds d'intervention « études d'aménagement »	2017	127 189 €	114 681 €	114 681 €	Terminée	90%	90%	
377	Achat d'équipements de stationnement pour vélos	2017	50 625 €	52 919 €	52 919 €	Terminée	105%	105%	
376	Mise en place d'un dispositif d'auto stop organisé	2017	30 000 €	29 990 €	29 990 €	Terminée	100%	100%	
375	Restauration écologique du marais d'Avilly - 1ère tranche	2017	22 680 €	18 900 €	18 900 €	Terminée	83%	83%	
374	Restauration écologique de milieux naturels – 13ème tranche	2017	21 100 €	21 051 €	21 051 €	Terminée	100%	100%	
373	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 2)	2017	15 080 €	15 080 €	15 080 €	Terminée	100%	100%	
372	Assistance technique à la restauration des milieux naturels – 2018	2017	50 000 €	50 000 €	50 000 €	Terminée	100%	100%	
371	Etudes préalables à l'élaboration du plan de gestion de la réserve biologique dirigée de la forêt d'Ermenonville	2017	20 000 €	20 000 €	20 000 €	Terminée	100%	100%	
Etat du programme d'actions 2017									
A6	Natura 2000 (2017)	2016	26 400 €	15 750 €	897 570 €	Terminée	88%	88%	
370-2	Sauvegarde des commerces de proximité (Programme Région Ile-de-France)	2016	80 000 €	34 464 €	34 464 €	Terminée	60%	60%	
370-1	Aide à la revitalisation commerciale en milieu rural (Programme Région Ile-de-France)	2016	150 000 €	150 000 €	150 000 €	Terminée	43%	43%	
369	Reprographie de la Charte (après enquête publique)	2016	29 500 €	17 526 €	17 526 €	Terminée	100%	100%	
368	Renouvellement du matériel informatique et bureautique du Parc - 1ère tranche	2016	35 253 €	35 232 €	35 232 €	Terminée	59%	59%	
367	Travaux à la Maison du Parc (Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité)	2016	8 160 €	8 160 €	8 160 €	Terminée	100%	100%	
366	Programme pédagogique à destination des scolaires - 2017-2018	2016	59 215 €	58 527 €	58 527 €	Terminée	100%	100%	
365	Campagne éco-citoyenne et compostage en pied d'immeuble - 2017	2016	6 000 €	6 547 €	6 547 €	Terminée	99%	99%	
364	Programme de sensibilisation "Grand Public" 2017	2016	14 425 €	13 502 €	13 502 €	Terminée	109%	109%	
363	Programme de communication - 12ème tranche	2016	81 379 €	55 666 €	55 666 €	Terminée	94%	94%	
362	Aménagement de deux itinéraires de randonnée vélo	2016	82 492 €	52 611 €	52 611 €	Terminée	68%	68%	
361	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	2016	30 000 €	31 668 €	31 668 €	Terminée	64%	64%	
360	Fonds d'intervention pour des expertises environnementales	2016	30 000 €	21 576 €	21 576 €	Terminée	106%	106%	
359	Edition de plaquettes de découverte des villages - 6ème série	2016	4 891 €	5 450 €	5 450 €	Terminée	72%	72%	
358	Inventaire du patrimoine bâti - phase 5	2016	43 920 €	43 920 €	43 920 €	Terminée	111%	111%	
357	Implantation d'une signalisation d'information locale - 2ème tranche	2016	54 332 €	40 205 €	40 205 €	Terminée	100%	100%	
356	Cahiers de recommandations sur les clôtures - 2ème phase	2016	8 622 €	7 384 €	7 384 €	Terminée	74%	74%	
355	Elaboration de cahiers de recommandations architecturales	2016	38 235 €	29 070 €	29 070 €	Terminée	86%	86%	
354	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine arboré	2016	70 000 €	69 279 €	69 279 €	Terminée	76%	76%	
353	Fonds d'intervention "études d'aménagement"	2016	130 000 €	130 000 €	130 000 €	Terminée	99%	99%	
352	Promotion de l'usage du vélo à assistance électrique	2016	66 126 €	66 501 €	66 501 €	Terminée	100%	100%	
351	Restauration écologique de milieux naturels - 12ème tranche	2016	20 907 €	20 826 €	20 826 €	Terminée	101%	101%	
350	Programme de conservation de la flore menacée - tranche 1	2016	15 000 €	15 000 €	15 000 €	Terminée	100%	100%	
349	Assistance technique à la restauration des milieux naturels - 2017	2016	50 000 €	50 000 €	50 000 €	Terminée	100%	100%	
Etat du programme d'actions 2016									
			#####	978 864 €	978 864 €	Terminé	86%	86%	

RAPPEL DES PRINCIPES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

I – L'équipe

L'équipe technique est constituée de 17 agents

Cette équipe technique comprend :

- 1 directrice
- 12 chargés de mission
- 1 responsable administrative et financière
- 3 secrétaires

Deux chargés de mission sont également responsables d'objectifs :

- 1 responsable des objectifs « environnement »
- 1 responsable des objectifs « aménagement »

Ces chargés de mission thématique, en qualité de responsable d'objectifs, ont pour tâche :

- de veiller au respect et à la mise en œuvre des objectifs de la charte dont ils sont responsables
- d'assurer une fonction d'encadrement technique des chargés de mission, en fonction des actions que ceux-ci sont amenés à gérer
- de participer aux orientations stratégiques de la politique du Parc et au fonctionnement du Syndicat mixte

La responsable administrative et financière assure l'organisation du secrétariat.

2 – La politique salariale

Une politique de rémunération a été élaborée et validée lors du Bureau du 5 juillet 2004.

Les cadres :

Au niveau des cadres, l'équipe technique comprend des contractuels et des fonctionnaires, compte tenu des profils très spécialisés des personnes et des spécificités des PNR. Par ailleurs, certains anciens contractuels ont passé les concours et les ont réussis. D'autres, remplissant les conditions, ont bénéficié de la dernière loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et ont été titularisés, après sélection professionnelle.

Une grille de rémunération a été validée par le Bureau. Elle est basée sur 3 principes :

- l'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience
- et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels. En effet, contrairement à une association qui peut être dissoute très rapidement ou une entreprise privée, le syndicat mixte, collectivité locale, est une structure stable, ce qui, de fait, garantit l'emploi
Par ailleurs, les contractuels passent les concours et deviennent fonctionnaires. (Dans ce cas, la personne titularisée garde son salaire de contractuel, comme rémunération de base).
- la progression de la rémunération dans le temps

Cette grille de rémunération ci-dessous est donc une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels. Pour les contractuels, il s'agit du salaire net mensuel. Pour les fonctionnaires, cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Le salaire des responsables d'objectifs est majoré de 10%. Le salaire des architectes est majoré de 20% (décision du Bureau du 3 janvier 2006) pour tenir compte du marché de l'emploi des architectes.

Les augmentations de salaire sont de deux types :

- les augmentations liées à l'accroissement du coût de la vie, elles sont calquées sur l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique
- les augmentations liées à l'ancienneté (cf. grille) : les délais pour atteindre le niveau de salaire supérieur sont similaires aux délais d'avancement des fonctionnaires (durée minimale, sauf exception : sanction, insatisfaction...).

AGE	EXPERIENCE	CLASSE	SALAIRE NET MENSUEL (valeur février 2017)	AVANCEMENT
25 ans	0 ans	classe 1	1 871	2 ans
27 ans	2 ans	classe 2	1 950	2 ans 6 mois
29ans 6 mois	4 ans 6 mois	classe 3	2 030	2 ans 6 mois
32 ans	7 ans	classe 4	2 110	2 ans 6 mois
34 ans 6 mois	9 ans 6 mois	classe 5	2 196	3 ans
37 ans 6 mois	12 ans 6 mois	classe 6	2 276	3 ans
40 ans 6 mois	15 ans 6 mois	classe 7	2 355	3 ans
43 ans 6 mois	18 ans 6 mois	classe 8	2 435	3 ans
46ans 6 mois	21 ans 6 mois	classe 9	2 521	3 ans
49 ans 6 mois	24 ans 6 mois	classe 10	2 601	3 ans
52 ans 6 mois	27 ans 6 mois	classe 11	2 681	3 ans
55 ans 6 mois	30 ans 6 mois	classe 12	2 760	3 ans
58 ans 6 mois	33 ans 6 mois	classe 13	2 846	3 ans
61 ans 6 mois	36 ans 6 mois	classe 14	2 926	

Le personnel administratif :

Le personnel administratif est fonctionnaire (sauf cas de remplacement).

Les rémunérations sont indexées sur la grille de la fonction publique. Il a été institué un régime indemnitaire équivalent à un 13^{ème} mois, réparti sur 12 mois.

Cas particulier de la responsable administrative et financière : Adjointe administrative principale, initialement dans l'équipe du Parc depuis 2004, elle a été promue au poste de responsable administrative et financière (avec une révision des tâches). Il a été proposé au Centre de Gestion une promotion interne afin qu'elle puisse obtenir le grade de rédacteur. Par ailleurs, pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités, son régime indemnitaire a été augmenté.

Personnel	Catégorie	Statut	Temps de travail
Directrice	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	100%
Chargée de mission Environnement	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans	100%
Chargé de mission Urbanisme	Cadre A	Contractuel - CDI	100%
Chargé de mission SIG/évaluation	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	80%
Architecte	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	100%
Chargée de mission Paysage	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	100%
Chargé de mission Tourisme	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	100%
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel	Cadre A	Fonctionnaire - Attaché de conservation du patrimoine	100%
Chargée de mission Agriculture/forêt	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans	100%
Chargée de Communication	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans	80%
Responsable administrative et financière	Cadre C	Fonctionnaire - Adjoint administratif 2ème cl 2ème cl principal	100%
Secrétaire	Cadre C	Fonctionnaire Adjoint administratif 2ème cl	80%
Secrétaire	Cadre C	Fonctionnaire - Adjoint administratif 2ème cl	80%
Secrétaire en longue maladie depuis octobre 2015	Cadre C	Fonctionnaire	100%
Secrétaire - remplaçante	Cadre C	Contractuelle - CCD	100%
Animateur LEADER	Cadre A	Contractuel - CDD 1 an	100%

La gestionnaire Leader à mi-temps est employée par la Communauté de communes Carnelle - Pays de France.
 Nombre de vacataires : 10
 Durée du travail : 1 607 heures par an

Nombre d'heures de vacation en 2019 : 709

**BILAN SUR LE PROGRAMME LEADER PRESENTE
EN SEANCE**

QUESTIONS DIVERSES